

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 24 mai 2024

---

## Conseil municipal du 23 mai 2024

**Le Conseil municipal de la ville de Saint-Just Saint-Rambert s'est tenu le 23 mai 2024. Les élus, réunis autour du Maire Olivier Joly, ont notamment acté le contrat de mixité sociale permettant de dresser un état des lieux du logement social dans la commune et de définir des pistes d'actions.**

### Télégestion du chauffage de l'école Jacques Prévert

Depuis plusieurs années, la commune a engagé un programme de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments publics. Dans le cadre d'un partenariat avec le SIEL-Territoire d'énergie Loire, la Ville va installer un système de télégestion permettant de piloter et de contrôler à distance 14 équipements de chauffage dans l'école Jacques Prévert. Pour un montant total de 6 500 € HT, cette installation doit permettre de réduire jusqu'à 50 % les dépenses énergétiques du site, à l'image de l'école du Bois de la Dame, équipée il y a quelques mois. *Approuvé à l'unanimité*

### Contrat de mixité sociale communal

Avec 13,4 % de logements sociaux, la ville de Saint-Just Saint-Rambert n'atteint pas le seuil réglementaire de 20 %. Le nombre de logements sociaux a pourtant augmenté de 59 % en 10 ans. Toutefois, l'augmentation des habitats privés dans le cadre de divisions parcellaires n'a pas permis d'augmenter significativement le taux de logement sociaux sur la commune. Dans ce cadre la ville a donc réalisé un Contrat de mixité sociale dont l'objectif est de favoriser le comblement du déficit. Ce document fait le point sur la situation actuelle, développe les solutions envisagées et précise les objectifs. Le contrat a été élaboré conjointement avec les services de l'Etat, Epora et Loire Forez Agglomération. Celui-ci met en exergue des contraintes telles que la pression foncière, les zones inondables et le périmètre historique. Une feuille de route 2023-2028 précise les orientations pour développer l'offre sur la commune. *Approuvé à l'unanimité*

### Recensement des familles

La commune de Saint-Just Saint-Rambert a été désignée parmi 2 000 communes françaises pour la conduite d'une enquête Familles du 16 janvier au 22 février 2025, dans le prolongement du recensement de la population. Cette enquête est réalisée pour le compte de l'INSEE depuis 1954. Elle est menée tous les 10 ans. Reconnue d'intérêt général, elle permet de mieux connaître les familles d'aujourd'hui, les situations familiales et les modes de vie, dans l'objectif d'adapter si besoin les politiques publiques en la matière. Concrètement, les agents recenseurs recrutés par la commune pour assurer cette mission solliciteront des rendez-vous dans les familles pour des entretiens plus complets intégrant la partie recensement et celle de l'enquête Familles. Ils seront équipés d'une carte professionnelle.

*Approuvé à l'unanimité*

*\*Ce communiqué synthétique est diffusé à titre d'information – Vous pourrez retrouver prochainement l'ensemble des délibérations du conseil municipal sur le site internet de la commune.*

**Contact Presse Ville de Saint-Just Saint-Rambert : [aallion@stjust-strambert.com](mailto:aallion@stjust-strambert.com) - 06 20 82 08 80**

*La commune de Saint-Just Saint-Rambert est située dans le département de la Loire en Auvergne-Rhône-Alpes. Sixième ville de la Loire, elle s'étend sur plus de 40 km<sup>2</sup> et regroupe 15 000 habitants. Ville d'histoire au centre médiéval, ses deux quartiers principaux sont partagés par le fleuve Loire. Ville à la campagne, Saint-Just Saint-Rambert bénéficie d'un environnement naturel préservé. Ville attractive, elle concentre plus de 140 associations, 200 commerces et artisans. Parmi ses points d'attractivité, la commune compte un musée des civilisations, une maison de la nature et de la pêche et enfin des bords de Loire aménagés qui sont le théâtre de grands événements.*